

Respect des Droits de l'Homme

- Principe n° 1 : lutte contre le travail forcé

Le BET LMPR s'engage à respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment la lutte de toute forme de travail forcé.

- Principe n° 2 : abolition du travail des enfants

Le BET LMPR s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'abolition du travail des enfants et des adolescents telles que définies par la législation nationale ou à défaut par les conventions de l'OIT.

Respect des pratiques sociales en matière de Relations et Conditions de travail

En matière de droit social le prestataire s'engage à respecter et faire respecter par ses propres prestataires et sous-traitants l'ensemble des principes exposés par la législation nationale et les dispositions conventionnelles applicables.

- Principe n° 3 : respect du principe de non-discrimination

Le BET LMPR s'engage à garantir les principes de non-discrimination en matière de recrutement et d'emploi (origine ethnique, mœurs, sexe, religion, âge, capacité physique, état de santé, opinion politique, origine sociale, affiliation syndicale ou situation matrimoniale ...) et de ne pas altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'accès à emploi.

Il s'engage par ailleurs, à fournir les meilleurs efforts concernant la promotion de l'égalité des chances et concernant l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et à respecter ses obligations concernant l'emploi des personnes handicapées.

- Principe n° 4 : respect des lois applicables en matière de salaires et temps de travail

Le BET LMPR s'engage à respecter la législation sociale en matière de temps de travail ainsi que la réglementation et les dispositions conventionnelles en matière de rémunération.

Le BET LMPR s'engage à valoriser le développement du capital humain et à respecter ses obligations en matière de formation pour permettre à chacun de ses salariés d'acquérir les compétences nécessaires au bon exercice de son métier et de son évolution professionnelle.

- Principe n° 5 : non-recours au travail dissimulé

Le BET LMPR s'engage à ne pas avoir recours au travail dissimulé et à s'acquitter des obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans les pays concernés.

Le BET LMPR s'engage à mettre en place des dispositifs de contrôle de ces mêmes aspects auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et /ou sous-traitants.

- Principe n° 6 : respect de la liberté syndicale

Le BET LMPR s'engage à reconnaître et respecter les droits des salariés à la liberté syndicale, d'organisation et de négociation collective et permettre le développement du dialogue social en favorisant la liberté d'expression et d'association des travailleurs.

- Principe n° 7 : prévention des risques liés à la santé et à la sécurité

Le BET LMPR s'engage à mettre en œuvre des mesures de prévention des risques au travail afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs (pénibilité au travail ; actions d'information et de formation ; mise en place d'une organisation et de moyens adaptés...).

- Principe n° 9 : respect de la réglementation environnementale

Le BET LMPR s'engage à respecter la réglementation environnementale en vigueur et veille à la bonne intégration de ses activités dans son environnement naturel.

- Principe n° 10 : management environnemental

Le BET LMPR fera ses meilleurs efforts pour assurer la conduite de son activité selon un système de management environnemental. A ce titre Aéroports de Paris incite ses prestataires à obtenir une certification à la norme internationale ISO 14001.

- Principe n° 11 : diminution des impacts sur l'environnement

Le BET LMPR s'engage à mettre en place un processus d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux de son activité. En outre, il s'efforce de mettre en place un processus d'amélioration continue afin maîtriser les conséquences de son activité sur l'environnement, notamment en promouvant des solutions et technologies plus respectueuses de l'environnement. Le BET LMPR s'engage notamment à faire ses meilleurs efforts en matière de gestion des ressources naturelles (eau, matières premières), de la biodiversité, à réduire ses consommations d'énergie et maîtriser ses émissions de CO₂, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air et limiter la production de déchets.

Le BET LMPR s'engage à intégrer ces exigences en matière d'environnement dans l'achat de produits et service, dans la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de ses propres produits et services afin de réduire l'impact environnemental tout au long du cycle de vie, tout en maintenant ou en améliorant leur qualité.

Mise en œuvre et déploiement de la charte

Le BET LMPR s'engage à promouvoir auprès de ses salariés, prestataires, ou sous-traitants les principes ci-dessus évoqués et à s'assurer que l'ensemble des principes énoncés par cette charte sont respectés.

Le BET LMPR s'engage à minima à satisfaire aux dispositions de la réglementation nationale, et normes internationales.

Le BET LMPR pourra être audité par la Direction des Achats de ses clients ou par un cabinet d'audit externe mandaté par ses clients afin de vérifier l'application des principes de cette charte. Le médiateur des relations fournisseurs d'LMPR se tient à la disposition des prestataires pour toute difficulté tenant à l'interprétation des dispositions de la présente charte.

Accord et signature

Je soussigné(e) au nom et pour le compte de :
Monsieur Jean-Philippe CARPENTIER

accepte la Charte RSE de la Direction des Achats d'LMPR et engage son entreprise à respecter les principes évoqués dans cette dernière.

Nom de l'entreprise : LMPR
Date : 10 mars 2021

Signé par : Jean-Philippe CARPENTIER
Fonction : GERANT - PDG
Signature et tampon de l'entreprise :


LMPR
Logistique Maîtrise Perspective Réalisations
10 Bât B11 - Bid Louise Michel - 91000 EVRY
Tel: 01 60 89 49 73 - Fax: 01 60 89 37 27
E mail: contact@groupe-iram.com - www.groupe-iram.com
Sarl au capita: de 20.000 € - RCS Evry 419651799 - AFE 71128
Siret: 419 651 799 00050 - TVA FR 724 196 517 99